

REALITES
Société anonyme au capital de 23.356.249,33 euros
Siège Social : 1 impasse Claude Nougaro
CS 10333 – SAINT HERBLAIN Cedex (44803)
451 251 623 RCS NANTES

(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE EN DATE DU 28 JUILLET 2022**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation les projets de résolutions ayant pour objet :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale statuant en matière ordinaire ;
- Révocation de Madame Hélène DELAUNAY de ses fonctions d'administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION
(Révocation d'un administrateur)

Il est proposé dans la première résolution que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration,

révoque, Madame Hélène DELAUNAY de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet dès l'issue de ladite Assemblée générale, pour le motif suivant : révocation de Madame Hélène DELAUNAY de son mandat de Directrice Générale Déléguée, mandataire, de la Société REALITES. En effet, Madame DELAUNAY a été nommée administratrice à raison de son mandat de Directrice Générale Déléguée.

DEUXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

Il est proposé, dans la deuxième résolution, que l'Assemblée générale,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Si vous approuvez nos diverses propositions, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par votre vote en adoptant les résolutions dont nous allons vous donner lecture et qui ont été tenues à votre disposition au siège social pendant les quinze jours précédant l'Assemblée générale, conformément à la loi.

Le 15 juin 2022

Le Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, overlapping loops and a horizontal line at the end.